

ORIGINAL: ANGLAIS  
13 juin 1952

NATO SECRET  
PROCES VERBAL  
AC/18-R/3

GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ETUDIER  
LA QUESTION DU SIEGE PERMANENT DE L'OTAN

Procès Verbal de la réunion tenue  
au Palais de Chaillot, Paris XVIIe,  
le jeudi 12 juin 1952. à 15 h.30.

PRESENTS

Président : M. H.F.L.K. van Vredenburg  
(Secrétaire Général Délégué)

M. R.O.P.Thissen (Belgique)      M.E.Burin des Roziers (France)  
M. W.J.Galloway (Etats-Unis)      M.S.C. Sommerfelt (Norvège)

Dr. H.C. Queiroz (Portugal)

SECRETARIAT INTERNATIONAL

Dr. H.D. Pierson (Directeur du Budget et de la Comptabilité  
par intérim)  
Mlle L.M. Peart (Secrétaire)

EGALEMENT PRESENTS

M. P. Chatenet (France)  
M. Prothin (Directeur Général au Ministère de la  
Reconstruction et de l'Urbanisme)  
M. Thiébaud (Chef de Service au Ministère de la  
Reconstruction et de l'Urbanisme)

SOMMAIRE

<u>Points</u>	<u>Sujet</u>	<u>Page</u>
I	Suite de l'examen des propositions du Gouvernement français	1

I. SUITE DE L'EXAMEN DES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FRANCAIS

(Référence : AC/18-R/2, Point I)

1. MONSIEUR PROTHIN, Directeur Général au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, expose au Groupe de Travail quelles sont les possibilités d'acquérir un autre terrain que celui de l'OECE. Il souligne que ce terrain ne pourrait se trouver qu'en dehors de Paris, toutes les solutions possibles dans Paris ayant déjà été examinées.

2. M. Prothin présente les suggestions suivantes :

(a) Trois terrains sont disponibles à Neuilly. L'un est trop petit pour être utilisable; le deuxième est sensiblement plus grand, mais on a projeté d'y construire un groupe scolaire. Le troisième, qui est le plus important, est destiné à un lycée. Pour des raisons d'ordre psychologique et pratique le Groupe de Travail convient qu'aucun de ces trois terrains ne pourrait être retenu pour servir à l'installation du siège permanent de l'OTAN.

(b) Il existe deux autres terrains au Chesnay, entre Versailles et Vaucresson. Ils sont propriété privée, et la procédure d'achat entraînerait donc certains retards. La distance de Paris qui est de 17 à 18 km. représente un inconvénient supplémentaire.

3. Le Groupe de Travail reprend alors l'examen de la proposition tendant à la construction d'un bâtiment permanent sur le terrain de l'OECE.

4. LE REPRESENTANT FRANCAIS précise que l'on disposerait de 450 bureaux dans le nouveau bâtiment et de 81 dans l'une des annexes de l'OECE; dans cette dernière 54 bureaux sont déjà occupés par les délégations nationales de l'OTAN qui pourraient les conserver. Les plans déjà établis prévoient une très grande salle de conférence qui pourrait aisément être transformée d'une manière plus conforme aux besoins de l'OTAN en une salle de conférence de dimensions moyennes et plusieurs plus petites.

5. Le Groupe de Travail estime que cette installation répondrait aux besoins de l'OTAN, pour autant que l'on puisse les prévoir. Le représentant français ajoute que l'on pourrait sans doute acquérir un terrain voisin si une installation plus vaste devenait nécessaire.

6. Quant au problème du garage et du parc à voitures, M. Prothin déclare que l'architecte estime impossible de construire un troisième sous-sol comme on l'avait proposé. Il pense cependant que l'on pourrait acquérir à une distance d'environ 300 mètres du nouveau bâtiment un terrain suffisamment étendu

pour le stationnement des voitures. Il faudrait obtenir pour cela l'autorisation du Conseil Municipal. M. Prothin déclare qu'il se mettra en rapport avec lui à ce sujet.

7. M. Prothin ajoute que l'architecte est prêt à étudier avec le Secrétariat International toutes les modifications qui devraient être apportées aux plans du bâtiment projeté pour les adapter aux besoins de l'OTAN.

8. LE PRESIDENT remercie M. Prothin et M. Thiébaud de leur collaboration.

9. LE GROUPE DE TRAVAIL :

Décide de porter à la connaissance du Conseil les points suivants :

(1) Il est possible d'acquérir un terrain à bâtir en dehors de Paris, mais cette solution entraînerait probablement des retards considérables.

(2) Le Groupe de travail recommande donc d'adopter la proposition tendant à construire un bâtiment permanent sur le terrain de l'OECE.

10. LE REPRESENTANT DES ETATS-UNIS déclare qu'il a examiné cette proposition avec les autorités américaines à Paris et que celles-ci doutent encore qu'il soit judicieux d'établir le siège permanent de l'OTAN au même endroit que le siège de l'OECE.

11. LE REPRESENTANT DE LA BELGIQUE fait savoir que l'opinion de la Délégation belge est analogue à celle que vient d'exprimer le Représentant des Etats-Unis.

12. La séance est levée à 16h. 15.

Palais de Chaillot,  
Paris, XVIIe.